Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230919-955-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 7 :
DEMANDE FONDS DE CONCOURS BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES

Séance Ordinaire du 19 septembre 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 septembre 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 26

Absente : 1

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Bérengère DUPIN), Daniel BALLA (à Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Philippe FARGEON), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absente : Mme Claire LAYAN.

Secrétaire : Sandrine JOVENE

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230919-955-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023
Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

DOSSIER N° 7 : DEMANDE FONDS DE CONCOURS BORDEAUX MÉTROPOLE POUR LES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

La Ville du Bouscat souhaite mettre en œuvre un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'écoles. Ce projet est stratégique pour la collectivité. Il participe au développement de la nature en ville et contribue à l'augmentation du volume végétal à l'échelle de la Ville. Il est aussi bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique. Les enjeux sont nombreux.

Il s'agit en premier lieu de refaire de la nature un élément d'enchantement du quotidien des enfants.
Réenchanter les cours par la nature est donc aussi un moyen de donner envie aux enfants de mieux la protéger tout au long de leur vie. L'enfance est également une période qui permet d'inspirer les familles et les adultes, notamment les sensibiliser à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette nature permettra d'apporter de l'ombrage, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique des cours et des bâtiments scolaires et contribuera à améliorer la qualité de l'air.

La volonté est également de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle. La plantation de strates basses et intermédiaires participe également au développement de la biodiversité. Le contact régulier et prolongé avec la nature, « l'expérience de nature » est aussi synonyme de nombreux bienfaits pour le bien-être et le développement de l'enfant : meilleure concentration, meilleur sommeil, meilleures défenses immunitaires, baisse de l'agressivité, mixité des jeux induite par le végétal, développement psychomoteur.…

Ces cours végétalisées constituent un outil pédagogique précieux pour les enfants, les enseignants et les animateurs périscolaires pour mieux appréhender la biodiversité ou encore les cycles des saisons, de l'eau et de l'alimentation. Sols naturels, plantes, arbres, potagers, vergers sont ainsi de nouveaux outils éducatifs que les enfants des écoles pourront s'approprier. Les espaces sont conçus en concertation avec les usagers (équipes éducatives, enfants, parents et agents travaillant dans les écoles) pour favoriser leur appropriation, des usages apaisés et leur gestion partagée et durable.

Les réalisations sont planifiées annuellement. Au cours de l'année 2023, ce sont les cours des écoles du centre 1 et du centre 2 qui sont réaménagées. Ces deux réalisations représentent un montant d'investissement global de 690 000 € TTC.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Considérant l'importance de la Nature en ville dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses vertus pédagogiques,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire à solliciter auprès de Bordeaux Métropole le versement d'un fonds de concours pour la réalisation de ce projet,

Article 2 : AUTORISER M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230919-955-DE-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2023

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 19 septembre 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Sandrine JOVENE